

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

Résumé :

La situation de forte demande climatique va se poursuivre toute la fin de semaine et la semaine prochaine. Des températures vont dépasser les 40°C jusqu'en milieu de semaine prochaine.

Nouvel arrêté au 12 juillet 2022. Les débits des cours d'eau ayant fortement baissé depuis 7 jours, les mesures se durcissent dans de nombreuses zones.

Les zones de la Vilaine, les affluents Sud et Nord de la Loire, Erdre amont et Brière-Brivet passent en crise

Les sous-bassins de la Maine et de la Sanguèze passent également en crise.

La zone de l'Oudon passe en alerte renforcée.

Le sous-bassin de la Sèvre Nantaise passe en alerte renforcée.

Situation identique à la semaine dernière :

La zone de Logne/Boulogne/Ognon reste en crise.

La zone des Côtiers Bretons non réalimentée par la Loire reste en crise

La zone des Côtiers Bretons réalimentée par la Loire reste en alerte y compris le canal d'amenée depuis la Loire.

Le sous-bassin versant de la Moine reste en alerte renforcée.

Le reste du département est en vigilance.






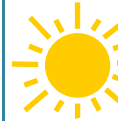

Météo

Météo des semaines passées par zone d'alerte :

Zone d'alerte*/ Station	Pluviométrie en mm		
	Semaine 25	Semaine 26	Semaine 27
1 (Vilaine) /Derval	77.4	1.9	0.2
3a (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre	20.2	8.6	0.1
3b (Erdre aval) /Carquefou	18.5	2.8	0.1
3c (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie	24.9	1.1	0.2
3d (Affluents Sud Loire)/Le Pallet	24.4	2.6	0.1
3f (Brière-Brivet)/Assérac_Barzin	21.3	9.1	0
4 (Sèvre-Nantaise)/Le Pallet	24.4	2.6	0.1
5 (Côtiers Bretons)/Villeneuve-en-Retz	20.6	6	0.1
6a (LOGNE BOULOGNE OGNON) Laujardière, Saint-Philibert-de-Grand-Lieu	16.9	3.4	0.1

*Toutes les zones ne sont pas présentées

Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

	Jeudi 14 juillet	Vendredi 15 juillet	Samedi 16 juillet	Dimanche 17 juillet	Lundi 18 juillet	Mardi 19 juillet	Mercredi 20 juillet
Temps							
T° min / max (°C)	23/33	13/31	14/33	17/33	18/40	21/31	17/29
Pluie (mm)	0	0	0	0	0	0	0
ETP (mm)	9.1	8.4	8.9	10.6	11.4	6.3	5.8

Sources : Weather Measures / MétéoCiel / MétéoFrance

Des températures qui vont rester au-dessus des 30°C jusqu'au mardi 19 juillet avec des ETP supérieures à 8 mm. Pas de précipitations annoncées.

Situation des ressources en eau au 04/07/2022

Nouvel arrêté préfectoral du 12 juillet 2022 :

Passage en CRISE : Les zones de la Vilaine, la zone des affluents Sud et Nord de la Loire, la zone de Brière-Brivet et la zone de l'Erdre amont. Passage en crise aussi pour les sous-bassins de la Maine et de la Sanguèze.

Passage en Alerte renforcée : Zone de l'Oudon et le sous-bassin de la Sèvre-Nantaise.
Pas de changement pour les autres zones.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 3 juillet 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 10 juillet
N°	Nom			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
1	VILAINE	Débits	La Chèvre (Derval)	150 l/s	60 l/s	50 l/s	125 l/s	115-108-88-68-54-49	48 l/s
2	LOUDON	Débits	Segré (SDAGE)	600 l/s	300 l/s	100 l/s	336 l/s	167-137-168-228-228-117	80 l/s
3a	ERDRE AMONT	Débits	Nort-sur-Erdre (SDAGE)	70 l/s	60 l/s	50 l/s	129 l/s	122-96-76-64-49-34	22 l/s
3b	ERDRE AVAL	Niveau de l'ERDRE	Port Jean (Carquefou)	4,29 m NGF	4,22 n NGF	4,19 m NGF	4.49 m NGF		
3c	AFFLUENTS NORD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	8.67 (au 23/06)	/	6,83 (08/07)

3d	AFFLUENTS SUD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note <7	8.67 (au 23/06)	/	6,83 (08/07)
3e	LOIRE	Taux de salinité	Buzay	/	/	Taux de salinité > 1g/L	0.47 g/L	/	0.52 g/L
		Débits	Montjean-sur-Loire (SDAGE)	127 m ³ /s	110 m ³ /s	100 m ³ /s	475 m ³ /s	498-439-388-339-296-261	235 m ³ /s
3f	BRIERE-BRIVET	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note <7	8.67 (au 23/06)	/	6,83 (08/07)
4	SEVRE-NANTAISE	Débits	VOIR Tableau spécifique Bassin Versant de la Sèvre Nantaise (page 3)						
5	COTIERS BRETONS	Débits	Le Falleron (Saint-Etienne-de-mer-morte)	120 l/s	40 l/s	25 l/s	44 l/s	4-2-1-0-0-0	0 l/s
6a	LOGNE BOULOGNE OGNON	Débits	Logne (Saint Colomban)	150 l/s	60 l/s	30 l/s	46 l/s	9-7-5-5-5-4	2 l/s
6b	LAC DE GRANDLIEU eaux superficielles	Cote de Buzay	/	< 1,65 m au 01/07 < 1,53 m au 01/08 < 1,40 m au 01/09	/	/	1.69	/	1.64

*La couleur grise correspond au niveau de vigilance/ Les valeurs seuils ne sont pas présentées dans le tableau

Pour le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise :

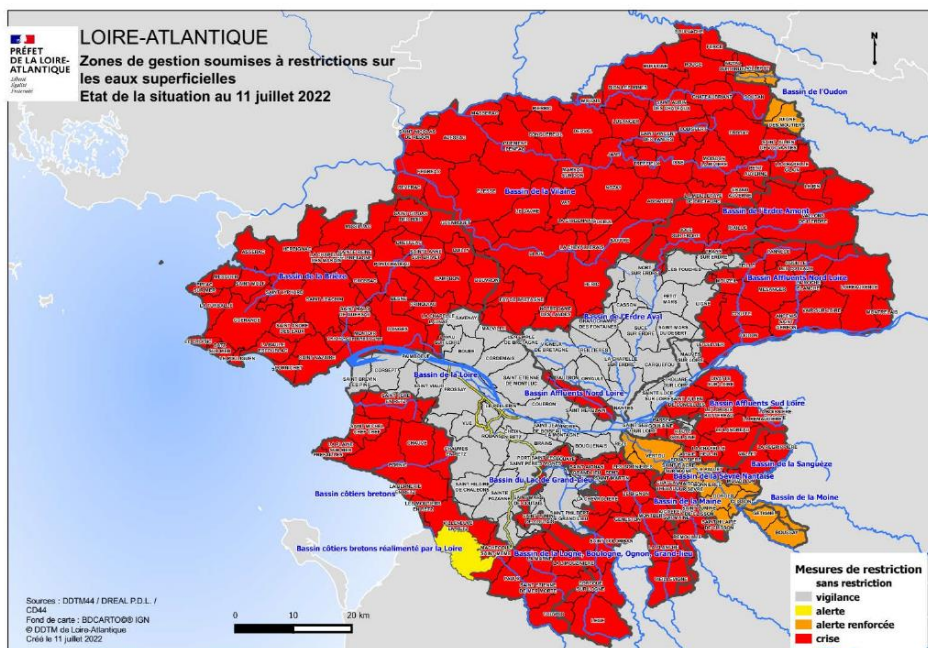
Les mesures sont renforcées avec le nouvel arrêté du 12 juillet pour 3 sous-bassins.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 3 juillet 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 10 juillet
				ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
N°	Nom								
4	Sèvre Nantaise (SNaSup 1)	Débits	Tiffauges	330 l/s	270 l/s	200 l/s	509 l/s	480-414-401-403-385-351	314 l/s
			Saint-Mesmin	300 l/s	170 l/s	150 l/s	247 l/s	229-199-186-186-168-160	160 l/s
			Vertou	1150 l/s	900 l/s	570 l/s	949 l/s	1030-1070-1042-852-1104-689	605 l/s
	Moine (SNaSup 2)	Débits	Saint-Créspin-sur-Moine	450 l/s	310 l/s	250 l/s	324 l/s	318-297-359-482-317-83	118 l/s
	Sanguèze (SNaSup 3)	Débits	Tillières	15 l/s	10 l/s	5 l/s	15 l/s	10-7-5-5-4-4	15 l/s
	Maine	Débits	Saint-Georges de Montaigu	50 l/s	20 l/s	10 l/s	27 l/s	17-18-10-7-7-7	6 l/s
Remouillé	270 l/s		110 l/s	90 l/s	161 l/s	144-130-119-111-103-97	91 l/s		

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures réglementaires sont celles en vigueur au 12/07/2022 par Zone d'Alerte :

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
<p>Zone 3b : Erdre Aval</p> <p>Zone 3^e : Loire</p> <p>Zone 6b : Lac de Grand-Lieu</p>	<p>Zone 5 Côtiers Bretons réalimentés par la Loire (y compris le canal d'aménagé depuis la Loire)</p>	<p>Zone 2 : Oudon</p> <p>Zone 4 Sèvre- Nantaise Moine</p>	<p>Zone 1 : Vilaine</p> <p>Zone 3a : Erdre Amont</p> <p>Zones 3C et 3D : Affluents Nord Loire Affluents Sud Loire</p> <p>Zone 3F : Brière-Brivet</p> <p>Zone 4 : Maine et Sanguèze</p> <p>Zone 5 Côtiers Bretons non réalimentés par la Loire</p> <p>Zone 6a Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu</p>



Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication - Réunion du comité sécheresse	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction	Interdiction
Cultures sensibles (maraichage) Cultures irriguées par technique économiques (micro-aspersion, goutte à goutte) Cultures sous serre et jeunes plants en pépinière	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction sur décision du préfet
Besoins des sites d'élevages (hygiène, abreuvement)	Ne sont pas concernés par ces mesures			

*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

Pour vérifier le zonage superficiel qui correspond à votre point de prélèvement :

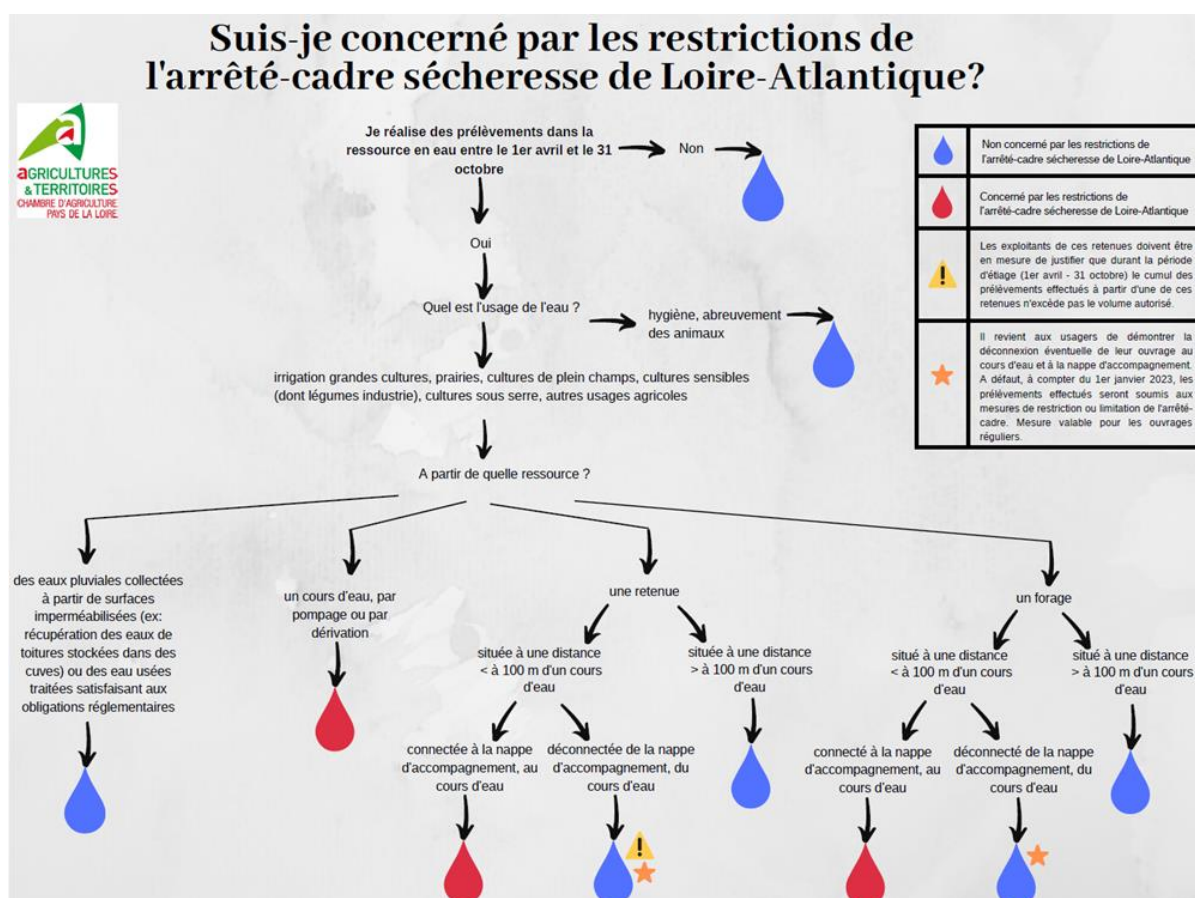
<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

Pour savoir si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usage, consulter le logigramme ci-dessous.

Pour rappel, chaque exploitant doit démontrer la déconnexion éventuelle de son ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement avant le 31 décembre 2022. Les démarches à suivre sont disponibles ici :

[https://www.loire-](https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connexion_plan_eau_nappe.pdf)

[atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connexion_plan_eau_nappe.pdf](https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connexion_plan_eau_nappe.pdf)



Etat des cultures et des sols, conseil sur la conduite de l'irrigation

Maïs :

Les parcelles de maïs sont entre les stades 9 feuilles étalées et début de la floraison mâle. Les parcelles les plus avancées sont au stade de la floraison femelle (sortie des soies). Les stades évoluent rapidement. Les conditions météo caniculaires actuelles couplées à l'absence de précipitation engendrent des symptômes de stress hydrique dans certaines parcelles.

Etat de la réserve hydrique : Les consommations plus importantes de ces derniers jours ont épuisé les réserves du sol.

Conseils au démarrage / poursuite de l'irrigation en maïs grain-ensilage :

Les maïs grain et ensilage sont en pleine période de construction des composantes de rendement. La sensibilité au stress hydrique devient très importante avec des conditions météorologiques très exigeantes. Aucune précipitation n'est annoncée les 10 prochains jours. Des températures sont prévues à plus de 40°C. Les systèmes d'irrigation vont connaître une situation de saturation la semaine à venir, ils n'arriveront pas, en règle générale, à compenser la demande hydrique des plantes.

Nous sommes en pleine période d'encadrement de la floraison, les besoins seront très importants sur la semaine prochaine :

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**
- ↪ **En sol à RFU moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

Stratégie d'irrigation pour la gestion de la campagne en maïs grain-ensilage

- ↪ **En situation de débit limitant (capacité d'apport inférieure à 2,2 m³/h/ha) :**
 - **Il faut veiller à ne pas trop entamer la Réserve Utile du sol au risque de ne pas pouvoir rattraper le retard pris,**
 - **Dans les sols sableux ou superficiels à moyen (RFU < 70 mm), si le maïs a atteint 8 feuilles, il convient de démarrer dès que possible ou de poursuivre l'irrigation à une dose de 20 mm et de prévoir un retour rapide (7 jours maximum)**
- ↪ **En situation à risque de restriction de prélèvement (prélèvement en forage ou cours d'eau), le risque est particulièrement élevé et précoce cette année :**
 - **Comme pour une situation à débit limitant, en évitant toute sur-irrigation, il est important de maintenir un bon niveau de remplissage de la RFU pour être à jour quand surviendront les mesures de restriction,**
 - **Pour cela, privilégiez des apports anticipés, plus fréquents et à faible dose (20 à 25 mm maximum),**
- ↪ **En situation de volume limitant (Réserve ou volume autorisé limitant) :**
 - **Avec les irrigations potentielles précédentes (céréales à paille, levée du maïs...), pensez à préserver systématiquement la capacité de 2 apports (25 à 30 mm chacun) encadrant la floraison soit 500 à 600 m³/ha + 1 apport après floraison pour le maïs grain.**

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire –
Site de Nantes

Rue Pierre Adolphe Bobierre –
La GERAUDIERE
44939 NANTES
Tél. 02 53.46.60.00

Rédaction : S HEMONT

Comité de relecture : L. TALBI

Reproduction interdite

Retrouvez l'inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>

Avec le soutien financier de :

